

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple-Un but-Une foi



DEPARTEMENT DE FATICK

DYTAEL FATICK

I-CONTEXTE

Au Sénégal, l'agriculture est confrontée au triple défi de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation des ressources productives (eau, sols, végétations, animaux...). **cf.15 défis en annexe.**

Dans ce contexte, le modèle actuel d'intensification agricole n'apportera pas de réponses durables. Les systèmes de production conventionnels paraissent performants à court terme, mais ils sont en réalité bâtis sur des fondements très fragiles : des sols pauvres et dégradés, une dépendance élevée aux intrants exogènes, une faible résilience face aux aléas climatiques et aux bio-agresseurs et une instabilité des rendements. Il est donc nécessaire de changer de paradigme pour repenser en profondeur nos manières de produire et de consommer des aliments de meilleure qualité.

L'agroécologie est reconnue au niveau international comme un levier puissant pour rendre l'agriculture plus durable et plus résiliente face au changement climatique. En Afrique subsaharienne, de **nombreuses études ont montré que l'agroécologie peut contribuer à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la restauration des ressources naturelles et des services écosystémiques.**

Au Sénégal, depuis plusieurs décennies, des organisations de la société civile, des institutions de recherche, certaines communes et l'Etat portent diverses initiatives pour développer l'agroécologie. Plus récemment, l'Etat sénégalais a placé la transition agroécologique (TAE) parmi les cinq initiatives majeures du **Plan d'Action Prioritaire de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent (2019-2023)**. En mai 2019, faisant suite à cette déclaration, les différentes organisations et plateformes engagées dans l'agroécologie au Sénégal ont décidé de se réunir au sein d'une seule alliance, **la DyTAES**, dans le but de mener une action de dialogue politique avec le Gouvernement et d'apporter leurs contributions pour une TAE réussie.

Présentation sommaire de la DYTAES

La DyTAES est un réseau informel, mais structuré qui regroupe une diversité de membres à travers une alliance multi-acteurs pour porter le dialogue politique national. On y retrouve des Organisations de Producteurs, des ONG nationales et internationales, des entreprises privées, un réseau d'élus, des institutions de recherche

et de formation. Elle travaille sur cinq axes que sont:

- Accompagner les décideurs du Sénégal et les acteurs du secteur ASPH dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politique publique pour la réussite de la TAE;
- Accompagner l'émergence de projets de TAE à l'échelle des territoires par le portage d'actions locales;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour améliorer la prise de conscience au Sénégal et dans la sous-région sur la nécessaire TAE;
- Partager nos expériences, établir et développer des alliances stratégiques dans le cadre des réseaux nationaux, sou-régionaux et inter-nationaux;
- Contribuer à éclairer les décisions des politiques et participer à des cadres de dialogues au niveau sous-régional et international.

Pour une meilleure appropriation de cette dynamique à la base et une réussite d'une vraie transition agroécologique, il a été créé des structures au niveau des départements pouvant prendre en charge ces questions fondamentales pour la survie de l'humanité. Fatick, en tant que département où l'agriculture est une des activités phares, n'a pas été en reste pour la création d'une **Dynamique pour la Transition Agro-Ecologique Locale (DYTAEL)**.

II.PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE FATICK

1.Organisation administrative

Le département de Fatick est limité à l'Ouest par l'océan Atlantique et la région de Thiès, au Nord par la région de Diourbel, à l'Est par le département de Gossas et la région de Kaolack et au Sud par le département de Foundiougne.

Le département est créé par la loi 2002-02 du 15 Février 2002 portant réforme de l'Administration territoriale. Il couvre une superficie de 2 646 Km², soit 33,34 % de la superficie régionale.

A la faveur de la réforme de 2013, Fatick compte quatre arrondissements, et dix sept Collectivités Territoriales (trois communes urbaines et 14 communes) comme l'indique le tableau suivant.

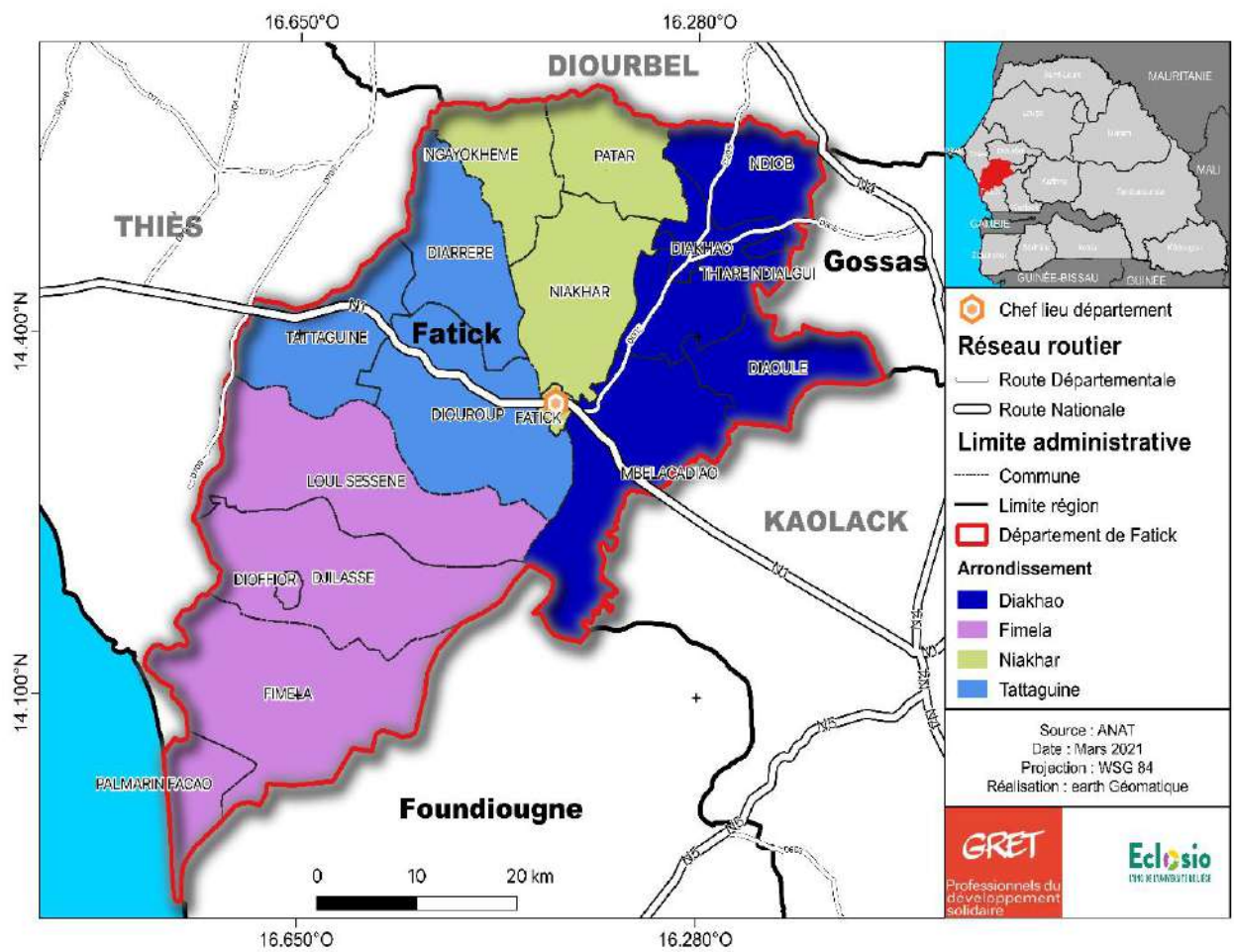
Tableau 2: Répartition territoriale du Département

Département	Communes urbaines	Arrondissements	Communes rurales
Fatick	Fatick	Ndiob	Ndiob
			Thiaré Dialgui
	Diakhao		Mbéllacadio
			Diaoulé
	Diofior	Fimela	Djilasse
			Fimela

		Loul Sessène
		Palmarin Facao
	Niakhar	Ngayokhème
		Niakhar
		Patar Sine
	Tattaguine	Tattaguine
		Diarrère
		Diouroup

Source 2: PRDI Fatick, 2013

Carte 1: Carte de situation du département de Fatick



2. Une population majoritairement basée en milieu rural

Fatick est l'une des régions les moins peuplées du pays, elle couvre une superficie de 6 685 km² pour une population de 813 543 habitants en 2017, soit une densité de 122 habitants par km² contre une population de 841 295 pour une densité de 126 habitants par km² en 2018.

Tableau 3: Répartition de la population de Fatick dans les départements

Département	Superficie (km ²)	2016		2017		2018
		Population (hbts)	Densité (hbts/km ²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km ²)	Population(hbts)
Fatick	2 646	373 734	141	386 322	146	399 499
Foundiougne	2 959	307 853	104	318 222	108	329 077
Gossas	1 080	105 449	98	108 999	101	112 719
Région	6 685	787 036	118	813 543	122	841 295

La répartition géographique de la population présente des inégalités d'une circonscription administrative à l'autre. En effet, le département de Fatick est le plus peuplé de la région avec 47,5 % de l'ensemble de la population en 2017. Il est suivi par le département de Foundiougne (39,1 %) et celui de Gossas est le moins peuplé (13,4%).

Suivant la zone d'habitation, en 2017, **plus de 87% de la population de la région habitent en zone rurale**. Parmi eux, la majeure partie vit dans le chef-lieu de département. Foundiougne est le département le plus urbanisé avec un taux d'urbanisation de 47,8%.

En se basant sur les données de 2018, le constat d'une population très jeune se dégage nettement. En effet, la population âgée entre 15 et 24 ans représente 21% du nombre total d'habitants de la région ; ce qui correspond à 179 281 individus.

Plus de 33% de la population de la région est dans la tranche d'âge 15 – 34 ans.

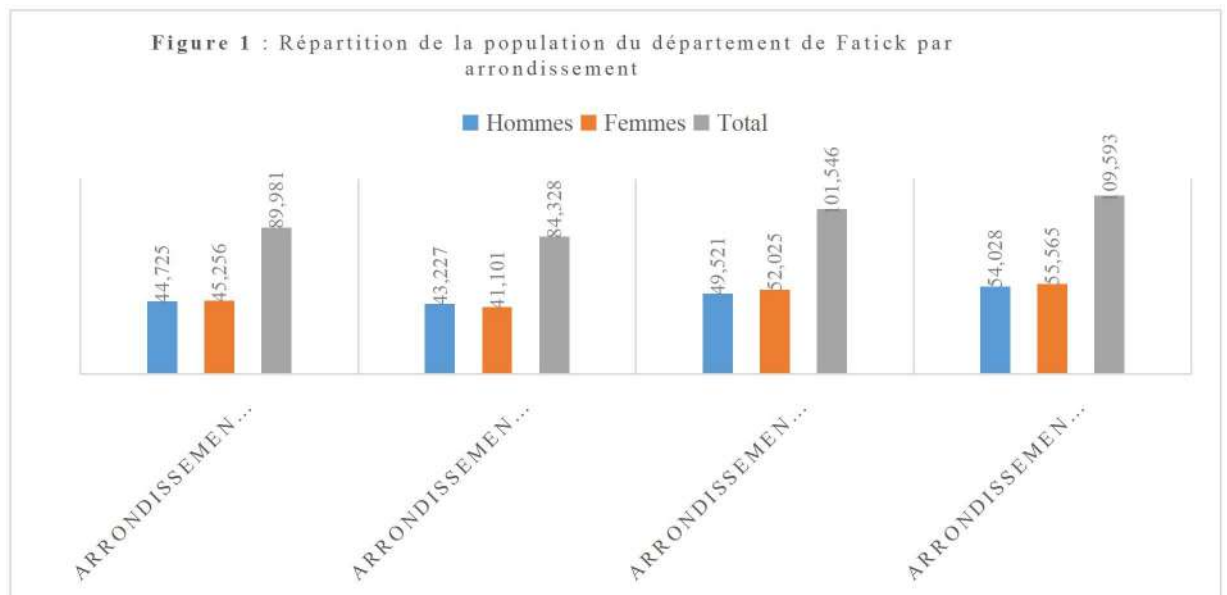
L'âge moyen de la population de la région sur la période 2016 à 2018 est égal à 22 ans. Cette jeunesse de la population pose, comme partout ailleurs, de nombreux défis en matière d'éducation et de formation, de besoin en encadrement et en orientation, d'accès à des emplois décents et de réalisation de soi en termes d'insertion dans le tissu économique et social.

Les données spécifiques au département de Fatick relèvent des projections de l'ANSD. Elle estime la population du département de Fatick à 442.870 personnes en 2021 soit

47,48% de la population de la région¹.

La répartition de la population du département dans les différents arrondissements montre des disparités d'une entité à l'autre. La figure suivante illustre bien ce constat.

Figure 1: Répartition de la population du Département de Fatick par arrondissement

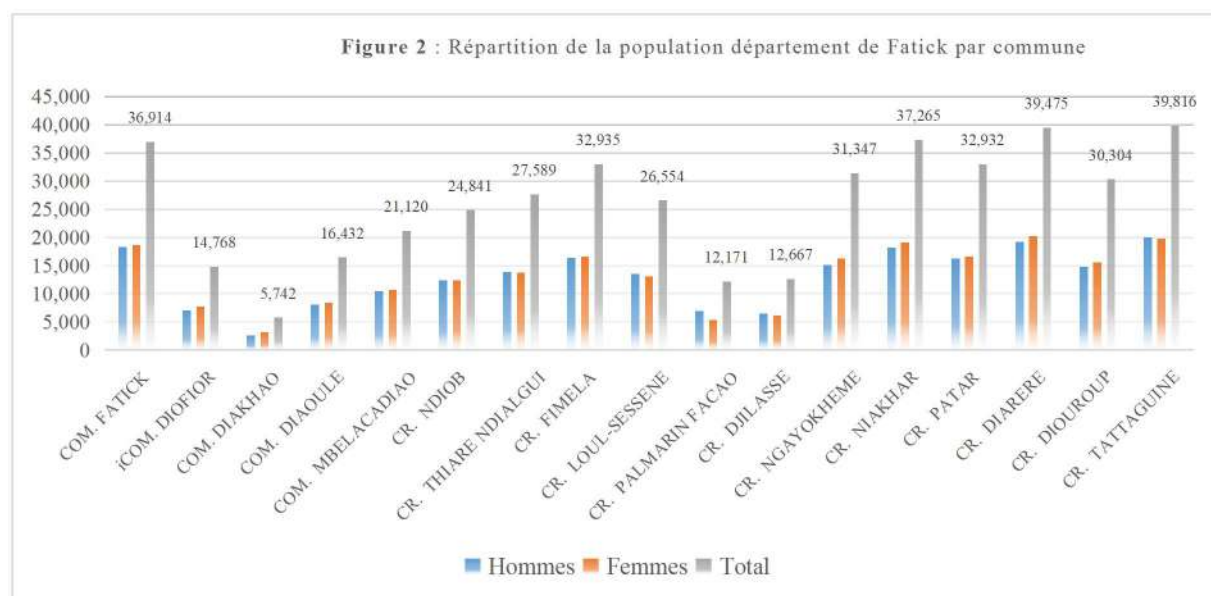


Parmi les quatre arrondissements du département de Fatick, Fimela est le seul qui présente une population masculine supérieure à la population féminine. Entre l'arrondissement de Tattaguine qui est le plus peuplé et celui de Fimela qui est le moins peuplé, il existe un différentiel de l'ordre de 25 265 individus.

La répartition de la population du département dans les différentes communes permet également de relever des constats assez particuliers.

¹ Source : ANSD, rapport de projection de la population du Sénégal 2013-2035

Figure 2: Répartition de la population de Fatick par commune



La commune de Fatick n'arrive qu'à la 4^{ème} place en termes de peuplement. Avec ses 36 914 habitants, elle est devancée par la commune de Tattaguine qui est la plus peuplée, la commune de Diarère arrive en seconde position et Niakhar qui occupe la 3^{ème} place.

Quatre autres communes ont une population qui dépasse les 30 000 habitants. Il s'agit des communes de Fimela, Ngayokhemé, Patar et Diouroup.

Plus de 63% de la population du département de Fatick résident dans ces huit communes. Elle concentre aussi la plus grande proportion de jeunes et par conséquent elles sont plus demandeuses d'appui dans le sens de la prise en compte des jeunes que ce soit sur le plan de l'employabilité ou de l'accès à des emplois décents et durables.

3. Caractéristiques physiques du milieu

Les caractéristiques physiques du département de Fatick sont analysées sous trois angles : le climat, les sols et les ressources en eau.

3.1. Le climat

Le département de Fatick est caractérisé par un climat tropical semi-aride. C'est un climat typiquement sahélien avec :

- une longue saison sèche de neuf mois, allant de la mi-octobre à la mi-juin ;

- une saison des pluies de 3 mois, pouvant aller de mi-juin jusqu'à mi-octobre.

Le département de Fatick est globalement sous l'influence des alizés continentaux qui explique la rigueur du climat pratiquement toute l'année. Des moments de fraîcheurs sont aussi à signaler du fait des alizés maritimes. Le climat de Fatick est largement déterminé par les alizés continentaux ou harmattan qui font leur apparition entre avril et juin faisant état d'un climat chaud et sec avec des nuages de poussière qui envahissent l'atmosphère. Les périodes les plus chaudes sont comprises entre le mois de Mars et Juin avec des moyennes mensuelles maximales allant au-delà de 40°C. Il est à noter que la façade maritime présente un climat plus clément en raison des brises marines qui rafraîchissent l'atmosphère. La mousson qui souffle entre juin et octobre, est responsable des précipitations.

Toutefois, le département de Fatick se caractérise par sa très forte variabilité pluviométrique. Entre 2002 et 2015, la moyenne pluviométrique annuelle est située entre 341,54 et 786,6 mm avec une moyenne pluviométrique de 607,32 mm et des écarts interannuels parfois supérieurs à 200 mm. La moyenne pluviométrique décennale par zone est comprise entre 734,32 mm à Fatick et 564,38 mm à Tattaguine soit une différence de près de 170 mm, ce qui atteste de la forte variabilité pluviométrique dans le département.²

3.2. Les sols

Trois types de sols sont observés dans le Département de Fatick :

- Les sols de mangrove situés dans les estuaires qui ne sont pas utilisés pour l'agriculture. Ils sont utilisés pour la culture des crustacés tout en étant le repère d'une diversité de fruits de mer ;
- Les sols halomorphes salins et salins acidifiés communément appelés « Tannes" impropres à l'agriculture ;
- Les sols hydromorphes caractérisés par la proximité de la nappe et l'accumulation des eaux de pluie.

Le département compte une forte proportion de terres salées due notamment à la

baisse de la pluviométrie et à la forte teneur en sel des eaux stagnantes et de la nappe phréatique pouvant aller jusqu'à 10 000 mg/l par endroit. Cette situation constitue une des contraintes majeures qui minore l'essor de l'agriculture.

3.3. Les ressources en eau

Le département est arrosé par le fleuve Sine long de 30 km et le lac de Mindiss. La présence de nombreux cours d'eau est aussi à signaler. Il s'agit des marigots de Faoye, de Ndangane, de Ndiosmone et de Mbissel. Cependant, la plupart de ces ressources en eau est caractérisé par la salinité qui entrave en grande partie les activités économiques.

4.Situation économique du Département de Fatick

Le Département de Fatick dispose d'un réseau hydrographique important qui participe à l'activité économique du territoire. La plus grande partie des activités économiques tourne autour de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. D'autres secteurs d'activités, notamment le tourisme, la transformation, l'exploitation du sel, l'artisanat, etc. présentent de réels atouts pour le développement économique du département.

4.1.Le secteur de l'agriculture

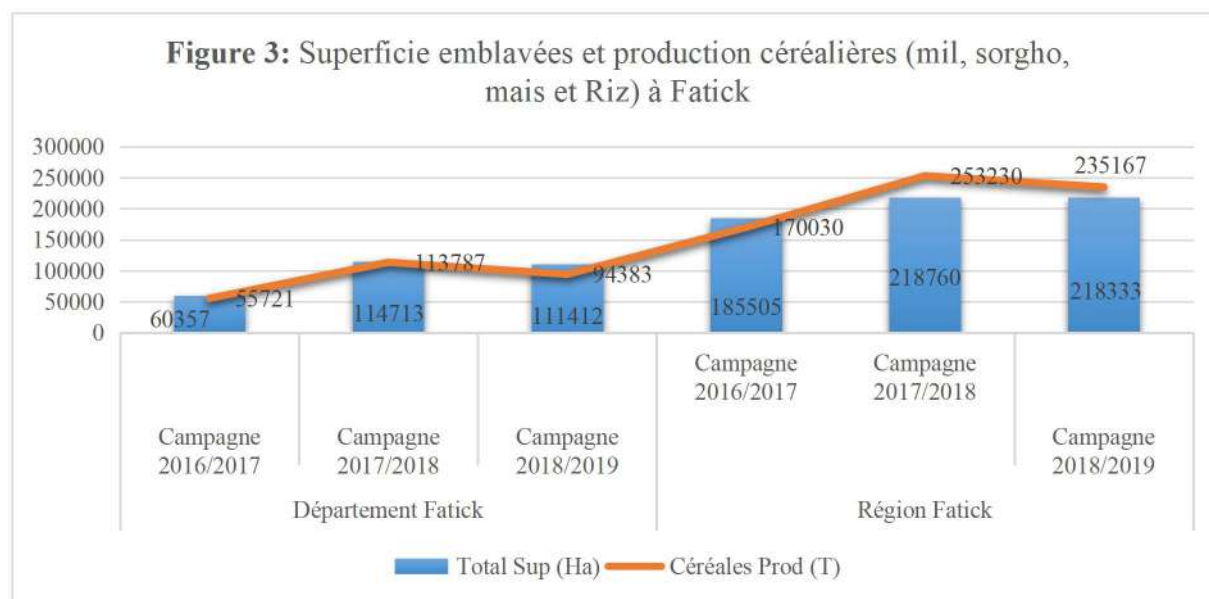
Etant la principale activité économique du Département, l'agriculture occupe 90% de la population active. Elle bénéficie de grandes potentialités comme des vallées inondables, des terres fertiles, un climat favorable et une pluviométrie non négligeable. Pour exploiter pleinement ces potentialités des structures d'encadrement et d'accompagnement du secteur sont mis en place. Il s'agit principalement du Service Départemental du Développement rural (SDDR), de l'Agence Nationale d'Encadrement rural (ANCAR) et de l'Institut national de Pédologie (INP) qui offrent différents services aux producteurs et organisations de producteurs.

La mise en œuvre du projet Agropole centre (PARERBA) offre de nouvelles perspectives en termes d'intégration des chaînes de valeurs agricoles et de mise en place d'infrastructures industrielles facilitant les activités post production, la **transformation des produits agricoles** notamment.

D'autres projets et programmes portés par les ONG ou l'Etat accompagnent également le secteur : P2RS, PAFA, BARBAFOR, CARITAS

En attendant la concrétisation de l'agropole centre, les structures d'encadrement appuient les acteurs dans la production des principales spéculations que sont le mil, le maïs, le riz et le sorgho concernant les cultures vivrières.

Figure 3: Superficie emblavées et production céréales (mil, sorgho, maïs et riz) à Fatick



Sur la période 2016 – 2019, un peu plus du 1/3 des superficies emblavées dans la région de Fatick se situent dans le département de Fatick. Il en est de même de la production enregistrée sur la période.

Les cultures de rente sont dominées par l'arachide, le niébé et la pastèque. Il s'agit des productions agricoles destinées essentiellement à la vente, dans lesquelles figurent en bonne place l'arachide d'huilerie, le niébé et la pastèque. Entre 2016 et 2019, la production arachidière est de 154.906 tonnes, provenant d'une superficie globale emblavée de 134.426 Ha. L'arachide constitue la spéculations la plus commercialisée sur le marché local. L'avènement des chinois dans le marché de l'arachide a beaucoup contribué au développement des transactions.

Loin derrière l'arachide, le Niébé est utilisé sur une superficie de 19.901 Ha pour une

production de 13.079 tonnes. La Pastèque a occupé une superficie globale de 2.823 Ha avec une production de 25.947 tonnes. Le potentiel pour la pastèque peut encore davantage être exploité.

Parmi ces trois principales cultures de rentes, le niébé a la plus faible productivité à l'hectare.

L'horticulture à de beau jour devant lui compte tenu de l'existence de bas-fonds et de vallées mortes propices à cette activité.

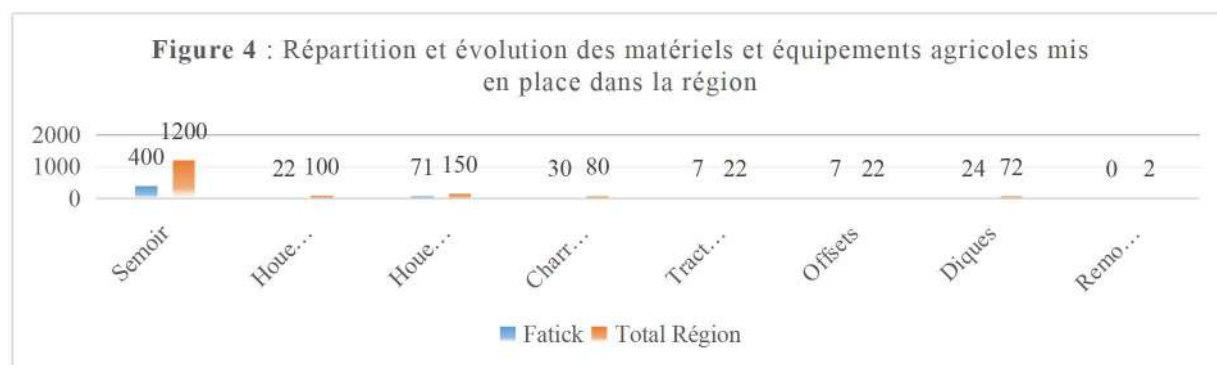
L'arboriculture fruitière qui est plus développée dans la zone de Tattaguine, est composée des filières comme l'acajou, la mangue, la papaye et le citron. Moins valorisé que dans la zone sud du pays, l'anacarde dispose d'un potentiel qui gagnerait à être mieux exploité. Dans ce cadre, des leçons devraient être apprises des régions plus avancées dans ce domaine : Ziguinchor, Kolda et Sédhiou.

Par ailleurs, le secteur agricole rencontre de véritables difficultés liées à la réduction des surfaces cultivables causée par la salinisation des terres. Certes, des efforts sont en train d'être consentis pour remédier à ce problème (construction de digues anti-sel etc.). Ils doivent être renforcés afin de booster ce secteur.

La saisonnalité constitue l'autre problème majeur de l'agriculture à Fatick. En effet, la quasi-totalité de l'activité agricole et de la production qu'elle génère s'effectue durant 3 à 4 mois de l'année, correspondant à l'hivernage. L'une des conséquences de la saisonnalité de l'agriculture est l'exode qu'elle encourage des zones rurales vers les centres urbains comme Dakar et Mbour. Beaucoup de jeunes charretiers et laveurs de véhicules sont issus de cette forme de migration.

En outre, la mécanisation de l'agriculture est encore très faible malgré la mise en œuvre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) par l'Etat du Sénégal. En plus de l'objectif d'autosuffisance en riz, le PRACAS intègre un important volet lié à la mécanisation de l'agriculture. Le département de Fatick ne semble pas être privilégié par ces efforts.

Figure 4: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région



En 2018, la plupart des outils et équipements agricoles utilisés dans le département de Fatick proviennent de la production artisanale locale³. Le matériel traditionnel de type Semoir, Houe sine, Houe occidentale et charrue, utilisés depuis plusieurs années, constitue l'essentiel du support mécanique utilisé dans la production agricole.

Les équipements lourds comme les tracteurs et les attelages qu'ils peuvent entraîner (offsets, disques, remorques, bionneuses...), s'ils ont bien été déployés sur le terrain grâce à la coopération avec l'Inde, ne sont pas suffisamment nombreux pour entraîner une transformation profonde de l'activité agricole.

Dans tous les cas, l'existence de tracteurs sur le terrain ouvrirait de nouvelles perspectives en matière de formation et d'insertion des jeunes dans des métiers comme celui de **mécanicien-tracteur** et **conducteur de tracteur attelé**.

4.2 Le secteur de l'élevage

L'élevage occupe une place non négligeable dans l'économie départementale. Il se caractérise par l'existence de deux techniques traditionnelles : l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire, intégré à l'agriculture familiale qu'elle alimente en engrais organiques. Cependant le système d'élevage moderne tend à se développer grâce à l'intervention des projets comme la PAPEL, le P2RS, le DRIARS, la PAFA-E, le FONSTAB, la PAFC (Programme d'amélioration de la filière caprine), des ONG et de la Coopération décentralisée.

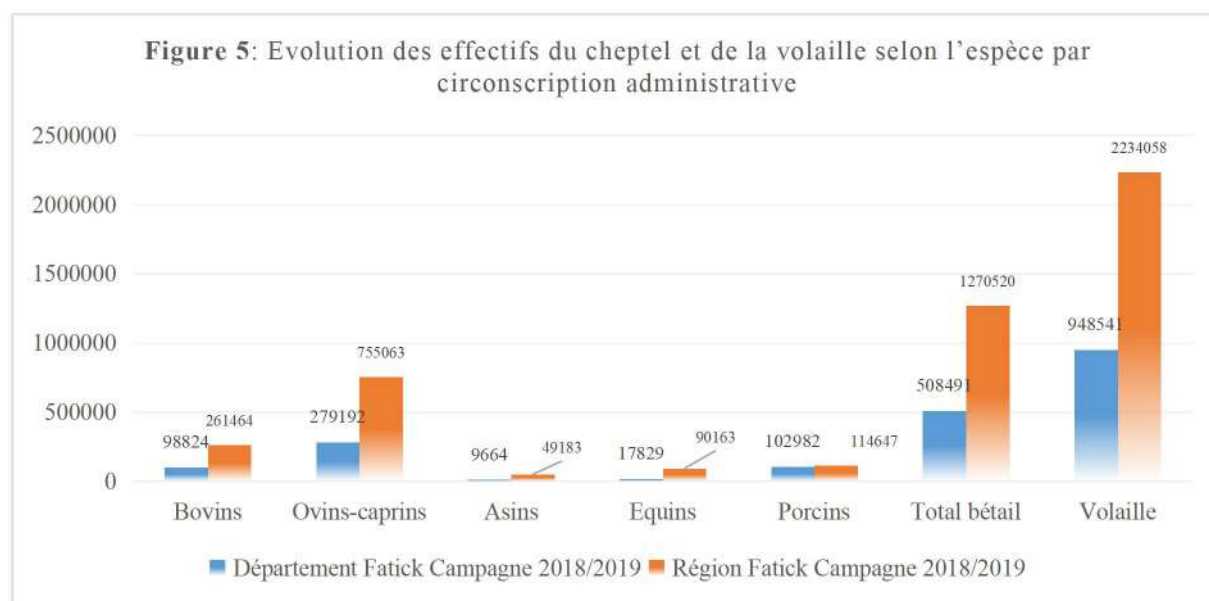
Chacun de ces programmes est potentiellement une opportunité qui pourraient être

³ Une partie du matériel pourrait être produit dans d'autres endroits du Sénégal comme Kaolack, Thiès ou Touba.

davantage explorées dans le sens d'identifier des possibilités d'insertion des jeunes dans les secteurs spécifiques dans lesquels ils évoluent.

Dans la région de Fatick, les principales espèces recensées dans le cheptel sont les ovins, les caprins, les bovins, les porcins, les équins et les asins. En l'espace de quelques années la volaille a connu une progression fulgurante.

Figure 5: Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative



La région de Fatick et particulièrement le département de Fatick est une zone d'élevage. Les ovins, les caprins et les porcins représentant la plus grande proportion de la population animale recensé dans département de Fatick ; la part des bovins est non négligeable.

La volaille a connu un développement fulgurant au niveau du département de Fatick. En termes d'effectif, elle dépasse de très loin les autres espèces ; cela est dû au fait que le cycle de production est court, de l'ordre de 45 jours. Il permet ainsi plusieurs campagnes de production dont les différents individus sont pris en compte dans le décompte des effectifs du secteur. Le marché de la volaille est important et il est en perpétuel évolution d'où la croissance exponentielle notée dans le sous-secteur.

Elle est aussi une zone de transit du bétail soumis au pastoralisme comme principale

modalité de gestion.

Pour une production de viande de 1.081.997 Kg dans la région entre 2018 et 2019, le département de Fatick a contribué à hauteur de 273.770 Kg ; ce qui le place ainsi à la seconde position derrière le département de Foundiougne (65% de la production). L'essentiel de la production de viande provient de trois espèces : les bovins, les ovins et les caprins.

Sur la même période, la production de cuire est estimée à 62,74 tonnes par le service régional de l'élevage et de la production animale. Le département de Fatick y a contribué à hauteur de 21,19 tonnes ; ce qui le place aussi à la seconde position derrière Foundiougne.

L'analyse du secteur permet ainsi de noter des opportunités dans **le conseil et l'encadrement du cheptel**, que ce soit sur les aspects fourragers, sanitaires, le croisement des espèces etc. ; le soutien ou la mise en place de fermes ou de bergeries modernes peut être une bonne option. Les multiples bergeries dont les actions ne sont visibles qu'en période de Tabaski pourraient ainsi être renforcées dans le sens de les diversifier et, chemin faisant accroître les possibilités de travail des jeunes gravitant autour de ces TPME informelles.

L'essor du **secteur avicole** est source d'opportunités en termes de production de viande blanche et d'œuf, de distribution et de commercialisation. Autant de sous-secteur qui regorgent de poste de travail pouvant être occupés par des jeunes qualifiés. La **production de viande rouge** provenant des bovins, des caprins, des ovins voire de porcins à travers la mise en place boucherie moderne constitue aussi un sous-secteur porteur d'emploi.

S'agissant de la **production de lait**, de sa **transformation en lait caillé ou en fromage** notamment, de réelles possibilités existent ; même les données existantes ne permettent pas de procéder à une analyse fine. Des investigations complémentaires seraient nécessaires pour évaluer le potentiel en vue de mettre en place les aménagements requis (mini-laiterie, dispositif de collecte et de transport, distribution...)

Les métiers supports liés au numériques sont indispensables pour donner un nouveau

souffle au secteur. Le **marketing et la communication digitale** sont de puissants outils capables d'accroître l'attractivité et la notoriété des différents sous-secteurs.

Pour mettre le secteur dans les meilleures conditions de croissance, il sera indispensable de travailler à amoindrir les contraintes auxquelles il fait face.

Parmi celles-ci, il y a la réduction des espaces pastoraux causée par plusieurs facteurs dont le plus important est la salinisation des terres. Pour y faire face, en particulier dans le département de Fatick, les éleveurs effectuent un mouvement de transhumance périodique du bétail vers les régions frontalières du bassin arachidier et de la zone sylvo-pastorale.

Le vol de bétail et l'insuffisance des infrastructures d'élevage : foirails, abattoirs et aires d'abattage, parcs à vaccination, magasins de stockages sont aussi des axes sur lesquels des efforts devront être consentis pour apporter une plus-value au secteur.

4.3.Le secteur de la pêche

Dans la région de Fatick, l'essentiel des services de la pêche se concentre au niveau du département de Foundiougne avec une proportion de 71,4% en 2018.

La pêche maritime est pratiquée pour l'essentiel dans le département de Fatick qui dispose d'une façade maritime qui s'étend de Palmarin à Djinack sur une distance d'environ 65 kms. C'est ce qui explique la présence du seul quai de pêche de la région dans le département de Fatick.

Il concentre aussi 2 fabriques de glaces qui complètent l'infrastructure mise en place pour accompagner le secteur.

L'absence de complexe frigorifique, de marché au poisson ou d'usine de transformation entraîne un manque à gagner important.

74 sites de pêches insulaires et terrestres sont dénombrés dans la région de Fatick. Le département de Foundiougne en polarise 53 contre 21 pour le département de Fatick. Les sites terrestres de pêche du département de Fatick sont au nombre de 17 répartis entre les localités de Fimela, Ndangane, Djifère et Palmarin. La pêche est ici facilitée par la présence d'une longue frange côtière peu profonde et de bolongs regorgeant de

nombreuses espèces.

Les sites insulaires de pêches sont au nombre de 4. Ils se retrouvent à Fimela et Ndangane.

Au niveau des zones côtières et insulaires, cette activité constitue le poumon de l'économie locale et les produits halieutiques représentent, également, la première source de protéines animales.

Les débarquements concernent principalement 3 produits : les poissons (58%), les crustacées (40%) et les mollusques (2%) seulement. Ils sont chiffrés à 13.831 tonnes pour un coût de global de 7,40 milliards en 2017.

La transformation des produits halieutiques a permis de mettre sur le marché différents produits finis : poissons séchés, poissons fumés etc., permettant ainsi de générer 1,732 milliards de FCFA en 2018.

Les données sur les mises à terre, la transformation et les ressources générées ne sont pas discriminées au niveau département. Elles permettent toutefois de classer la région de Fatick à la 5ème position en termes de performance du secteur de la pêche. La marge de progression est encore grande. Le renforcement des investissements permettra certainement d'ouvrir de nouvelles perspectives notamment en termes de modernisation des équipements, des techniques et supports de transformation. Pour ce faire, des échanges poussés avec les organisations telles que la FENATRAMS, la FENAGIE Pêche et le REFEPAS permettront de définir les priorités en partant des diagnostics déjà effectués.

Dans le même ordre d'idée, des échanges avec les interventions portées par des OSC comme IUCN, PISA/FAO, ENDA GRAF, COGEPAS, PRAO, ADF YUNGAR devront se faire pour mieux identifier les possibilités d'articulation et de complémentarité dans le sens de l'insertion des jeunes.

En outre, **l'aquaculture** peut être une réponse à la pression sur les ressources halieutiques. La présence de nombreux cours d'eau est un atout important pour le développement du sous-secteur. Dans le long terme, un secteur aquacole fort favorisera les repos biologiques nécessaires à la régénération des ressources.

4.4.L'exploitation du sel

Le département de Fatick possède un important potentiel en production de sel. L'exploitation de sel est génératrice de revenus pour divers acteurs qui interviennent dans le transport, l'iodation, le conditionnement, l'aménagement d'infrastructures, etc. Son exploitation est confinée dans le sud et le sud-ouest du département qui sont arrosés par les bras de mer et affluents.

La production de sel est essentiellement saisonnière et se fait de manière artisanale dans les différents sites dont (Ndiémou, Ouyal sandé, Niamdiorox, Ndiafa Nguissine...). Les productions se font dans des lopins de terres aménagées le long des bras de mer et affluents. La filière sel attire en grande partie une main d'œuvre féminine estimée à plus de 6.000 personnes, dont les 2/3 sont organisées en GIE.

En plus de la production artisanale, la société SELSINE réalise une production en sel iodé de 10.000 tonnes par an. Elle participe également à la création d'emplois.

Au-delà des possibilités d'emploi à explorer avec les GIE actifs dans le secteur et l'entreprise SELSINE, les offres de services à la production et la commercialisation du sel devraient être identifiées en lien avec les professionnels. Cela permettra d'organiser les jeunes et de les accompagner à occuper ces créneaux ; qu'il s'agisse d'équipement des producteurs ou des exploitations, de Marketing, de transport etc.

4.5. Le secteur du tourisme

La zone côtière du département (Palmarin, Djifère, Ndangane) concentre l'essentiel de l'activité touristique et abritent les principaux réceptifs ; Fatick, Fimela, Djilor et Djilas en dispose également. Les réceptifs sont passés de 44 en 2014 à 60 en 2018. Sur les 60 réceptifs recensés, on dénombre 11 hôtels, 15 auberges, 33 campements touristiques et 1 gîte pour un nombre total de 1072 chambres et une quantité équivalente en lit⁴.

Le tourisme est favorisé par l'existence d'une large frange côtière, d'un riche patrimoine naturel, historique et culturel qui permet le développement de plusieurs types de tourisme (balnéaire, découverte, écotourisme etc.).

⁴ SES Région Fatick 2017-2018

Fatick dispose ainsi de plusieurs attractions touristiques : le parc national du Delta du Saloum encore appelé Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS), la réserve de Palmarin, les aires marines protégées, la forêt de rôniers de Samba Dia et une des plus belles baies au monde.

En plus des métiers qui accompagnent le tourisme depuis longtemps (**restauration, antiquaire ou promoteurs d'objets traditionnels et d'objets d'art, piroguier d'excursion** ou de desserte, **guide touristique**), d'autres métiers comme celui d'**éco-guide** mériteraient d'être promus.

La filière excursion devrait bénéficier d'une attention particulière notamment en vue de la faire découvrir aux potentiels clients sénégalais. Cela permettra également d'apporter un souffle nouveau au métier de piroguier généralement occupé par des jeunes.

4.6. Le secteur de l'artisanat

L'artisanat est un secteur transversal. Il offre des services à l'agriculture à travers la production d'outils et de machines agricoles, la production d'équipement de transformation des produits agricoles, la maintenance préventive ou corrective du matériel utilisé. Ses services sont indispensables au fonctionnement de la chaîne de valeur agricole.

Dans l'élevage, notamment l'aviculture, les mangeoires notamment sont de production artisanale.

Dans le secteur de la pêche, la construction des pirogues est du ressort des artisans. Il en est de même des tables utilisées dans le séchage des produits halieutiques.

La plupart des lits utilisés dans les réceptifs, les portes et fenêtres, beaucoup des décorations y compris les salons, les tables et chaises, les abat-jours sont des productions d'artisans locaux.

En 2018, le département de Fatick comptait 4.596 artisans répartis dans les différents corps comme suit : 2.684 répertoriés dans l'artisanat de production, 661 dans l'artisanat de service et 1251 dans l'artisanat d'art. Le nombre d'artisans résidant dans le département de Fatick dépasse de plus de 2 fois celui de Foundiougne et de plus de 3 fois celui de Gossas. 58% des artisans sont ainsi localisés dans le département de

Fatick.

Les corps de métiers sont les mêmes dans les autres départements : menuiserie bois, menuiserie métallique, fabrication de pirogues (spécifique au zone côtière), mécanique

L'artisanat d'art se développe autour des zones touristiques au gré des saisons et flux corollaires.

De manière globale, l'artisanat dans le département conserve toujours son caractère familial et traditionnel.

Le village artisanal de Ndangane est le seul village artisanal du département et même de la région. Il joue un rôle important pour la vulgarisation et l'écoulement des produits artisanaux et est un moyen attractif de touristes.

Le développement de l'artisanat requiert la mise en place davantage d'infrastructures pouvant faciliter les prestations liées à la production, le renforcement des compétences des professionnels et la facilitation de l'accès à des crédits et des investissements permettant de rehausser le plateau technique. La chambre de métier, en tant que structure d'encadrement gagnerait à se renforcer sur le plan de la gestion et du décloisonnement vis-à-vis des autres secteurs complémentaires en vue de mieux profiter des opportunités d'affaires.

III. VISION DE LA DYTAEL DU DEPARTEMENT DE FATICK

«A l'horizon 2035, le département de Fatick, un territoire résilient aux défis de l'agriculture par la mise en oeuvre des stratégies d'adoption des Pratiques Agro-Ecologiques.»

IV. STUCTURATION DE LA DYTAEL

1. Comité Pilotage

ONG	OP mixtes et féminine	Recherche / Formation	CT	Services techniques	Acteurs privés	TAA
1. AGRISUD 2. Enda Pronat 3. GRET 4. APAF Sénégal 5. World Vision 6. CARITAS 7. JED 8. ANPDI -	1- Jamm Bugum 2- CAREM 3-AJA 4-AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT 9. CJPAP 10. COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE NDIQB 11. ARECAP 12. Réseau des Agroécologistes 13. Vis la joie écologique	1. IRD 2. CIRAD 3. ISRA 4. USSEIN 5. CFP du département	1. CD Fatick 2. Com munes du département	1.SDDR 2.ANCAR 3.ARD 4.EAUX ET FORETS 5. ELEVAGE ET PRODUCTIONS ANIMALES 6. PECHE 7. ANA 8. DREEC	1.ECOVILLA GE 2.SYNDICAT DU TOURISME	1.CETM 2.UTPL

2. Comité technique

ONG	OP & Association locale	Réseaux	Services Techniques	CT
1.AGRISUD 2.ENDA PRONAT 3. CARITAS 4.ANPDI	1- JAMM BUGUM 2-CAREM 3-AJA/JAAES 4-AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT .5. VIS LA JOIE ECOLOGIQUE	1-CJPAP 2-RESEAU DES AGROECOLOGISTES DE LA REGION DE FATICK	1 -ANCAR 2.SDDR 3-ARD (PRODER)	1. CONSEIL DEPARTEMENTAL FATICK

3. Secrétariat: ASC JAMM BUGUM

4. Comité Animation: CAREM, AGROECOLOGISTES, AMBASSADEURS DE L'ENVIRONNEMENT,

Le comité d'animation se charge de l'animation de la DYTAEL .Il assiste les Organisations de Producteurs (OP) dans les

différentes activités entreprises. Ainsi, il procède à :

- Sensibiliser et informer les différentes OP membres sur les opportunités existantes et offertes par les projets et programmes dans l'agro-écologie,
- Appuyer les OP dans le travail de suivi pour l'intégration des pratiques agro-écologiques,
- Faire l'évaluation des activités et donner des orientations pour une meilleure adoption des PAE au niveau des OP

ANNEXE: 15 DEFIS

